

INFO- travaux

Avis aux résidents

Travaux majeurs

Reconstruction de la rue **Clemenceau**, entre la rue Ouimet et la rue Churchill

Dans le but d'améliorer les infrastructures publiques et la qualité de vie des citoyens, l'arrondissement de Verdun procédera à des travaux majeurs de reconstruction de cette rue. Ce chantier aura des impacts pour les résidents et nous voulons vous faire part de certains d'entre eux.



Nous sommes conscients des inconvénients que ces travaux peuvent causer et nous prenons les mesures nécessaires pour en minimiser les impacts.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration pendant la durée de ces travaux.

Afin de suivre l'évolution du chantier, nous vous invitons à consulter la section *Info-travaux* du site Web de l'arrondissement (ville.montreal.qc.ca/verdun), à l'onglet Travaux de réfection – Verdun. Si de nouveaux avis sont émis, ils seront déposés à cet endroit.



Pour toute question concernant ce projet, veuillez communiquer avec l'arrondissement de Verdun en composant le 311.

English available on request

Plan de la zone de travaux



INFO-*travaux*



Nature des travaux

Les travaux incluent notamment : le remplacement de la conduite d'aqueduc, le remplacement des tuyaux des services d'aqueduc et d'égout sur la propriété publique, la reconstruction de la chaussée et des trottoirs ainsi que le remplacement du système d'éclairage.

Veuillez prendre note que des travaux majeurs sont aussi prévus sur les rues suivantes :

- rue Foch (reconstruction);
- rue Churchill (réfection de la chaussée).



Durée des travaux

Les travaux majeurs seront une durée approximative de trois (3) mois et seront réalisés par phases. La période estimée pour la réalisation de ces travaux s'étend de juin à octobre 2018.



Réseau d'aqueduc temporaire

Afin de s'assurer que l'alimentation en eau potable ne soit pas interrompue, l'entrepreneur doit installer en surface, sur la propriété publique ou privée, un réseau d'aqueduc temporaire.



Fermeture d'eau temporaire

Les travaux majeurs nécessiteront de courtes interruptions de l'alimentation en eau potable. Dans de tels cas, des avis écrits ou des signaux sonores seront émis.



Prise de photos et de films

Avant le début des travaux, l'entrepreneur et la Ville procéderont aux captations vidéo et photographique de l'ensemble des structures situées dans ce secteur (bâtiments, trottoirs privés, clôtures, arbres, poteaux d'éclairage et de signalisation, etc.).



Service d'eau en plomb

L'arrondissement remplacera les tuyaux des services d'aqueduc et d'égout sur la propriété publique, soit sur la partie située entre la conduite principale et la limite de votre propriété (vanne de distribution). Lorsque le tuyau du service d'aqueduc est en plomb, ce dernier sera remplacé par un tuyau en cuivre, mais uniquement sur la propriété publique.

Si le tuyau de service sur la partie privée est en acier galvanisé, vous serez dans l'obligation de le remplacer, conformément au Règlement 1120, **AVANT** que la Ville ne procède à son raccordement.

Si vous recevez une confirmation de la Ville que la portion privée de votre entrée de service est en plomb, nous vous demandons de la remplacer **APRÈS** les travaux de la Ville. Ces travaux ne seront pas assumés par la Ville, car ils sont de nature privée.

Les types de bâtiments suivants pourraient avoir une entrée de service en plomb :

- bâtiment construit entre 1940 et 1950, communément appelé « maison d'après-guerre » (Wartime Housing);
- bâtiment de huit (8) logements ou moins construit avant 1970.

Si vous êtes locataire, veuillez en aviser votre propriétaire.

Au besoin, consultez la Foire aux questions consacrée à ce sujet à l'adresse : ville.montreal.qc.ca/plomb

Comment reconnaître une entrée de service en plomb :

Trouvez la vanne d'entrée d'eau et observez le tuyau. S'il est en plomb, il sera de couleur grise, ne produira aucune résonance si vous le frappez, laissera des marques métalliques lorsque vous le gratterez et n'attirera pas un aimant.



Circulation et stationnement

Durant la période des travaux, un accès piétonnier aux résidences et aux établissements situés aux abords du chantier sera préservé, en tout temps.

Toutefois, des restrictions de stationnement dans la zone des travaux et à proximité seront appliquées. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, l'entrepreneur installera une signalisation temporaire interdisant le stationnement des deux (2) côtés de la rue. Nous vous demandons de respecter l'interdiction mise en place.

Fermeture d'intersections : Durant certaines phases, ces travaux majeurs entraîneront la fermeture partielle ou complète des intersections suivantes :

- rue Ouimet et rue Clemenceau;
- rue Churchill et rue Clemenceau.

Cette fermeture sera d'une durée variable, selon la nature des travaux. Des chemins de détour seront alors aménagés.

Autobus : Le trajet de certaines lignes d'autobus pourrait être modifié. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec STM-INFO au 514 786-4636 ou consulter le site Internet : stm.info.



Collectes des matières résiduelles

Pour les collectes de déchets, de matières recyclables et de résidus alimentaires, nous vous demandons de mettre vos bacs devant votre adresse, entre 22 h, la veille et 7 h, le jour de la collecte. Des employés de l'entrepreneur sur ce chantier s'assureront de leur ramassage. **Veuillez svp inscrire votre adresse sur vos bacs.**

Vous devrez continuer d'utiliser des bacs roulants pour y déposer vos déchets et vos matières recyclables et un bac brun pour la collecte des résidus alimentaires.

Pour la collecte des résidus verts, les contenants autorisés sont les sacs de papier brun, les boîtes de carton (non cirées et non souillées) et les contenants réutilisables en métal ou en plastique rigide portant une inscription « Résidus verts ».



Personnes ayant des limitations fonctionnelles physiques

Si un occupant du bâtiment visé par cet avis a des limitations fonctionnelles, nous vous demandons de bien vouloir communiquer avec nous afin d'établir des stratégies claires pour pallier les inconvénients que peuvent engendrer de tels travaux. Nous pourrions ainsi assurer la sécurité de l'occupant aux abords du chantier.



Déménagement

Si vous prévoyez déménager durant la période des travaux, veuillez communiquer avec nous afin que des dispositions soient prises au besoin pour assurer la sécurité des piétons et des autres usagers lors du déménagement.



Distribution du courrier

Des boîtes postales temporaires seront installées à proximité de la zone des travaux.

Pour plus de détails, veuillez communiquer avec Postes Canada au 514 769-5151 ou consulter le site Internet : canadapost.ca/cpc/fr/

Pour toute question concernant ce projet, veuillez communiquer avec l'arrondissement de Verdun en composant le 311.